

**STAGES MULTISPORTS ORGANISES PAR**  
**LA DIRECTION SPORTS - ANIMATION - JEUNESSE**  
**TIR A L'ARC**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de développer la découverte d'activités sportives, dont le tir à l'arc,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Une convention est signée avec le Comité départemental Oise de tir à l'arc, n° de SIRET 41078601600015, domicilié à Compiègne (60200), 2 rue Jacques Daguerre, représenté par son Président Monsieur Jean-Claude LAVERNHE afin de permettre la découverte et l'initiation à la pratique du tir à l'arc pour les jeunes.

**Article 2 :**

Le Comité départemental Oise de Tir à l'arc organisera 3 séances de 2h30, les 27 et 28 février 2024 et 1<sup>er</sup> mars 2024, de 9h00 à 11h30, dans le Centre de tir à l'arc de Compiègne, pour 16 enfants maximum et deux encadrants.

**Article 3 :**

Le coût forfaitaire de la prestation est de 225 € (TVA non applicable, art 293B du CGI).

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 12 février 2024

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

14 FEV. 2024

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20240212-DEC2024-11-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2024  
Date de réception préfecture : 14/02/2024